



ACHAT GROUPÉ DE BOIS, DE PELLETS ET DE FIOUL DE CHAUFFAGE POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

APPEL A PARTENARIAT

Date limite de réception des candidatures : **LE JEUDI 24 AOUT 2023 À 12h00**



Table des matières

ACHAT GROUPÉ DE BOIS, DE PELLETS ET DE FIOUL DE CHAUFFAGE POUR	LES
HABITANTS DU TERRITOIRE DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	1
Article premier : Présentation du contexte	3
Article 2 : Modalités de partenariat	4
Article 3 : Présentation des propositions de partenariats	4
Article 4 : Jugement des candidatures	6
Article 5 : Renseignements	9
Article 6 : Engagement du candidat	10



Article premier : Présentation du contexte

Au regard de la conjoncture inflationniste et de la baisse du pouvoir d'achat qui en découle, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 75 communes et 56 000 habitants, et, son Président sont déterminés à agir pour lutter contre la précarité énergétique.

Par voie de conséquence, l'IBTN souhaite agir par le biais d'une expérimentation visant à améliorer le pouvoir d'achat des habitants du territoire de l'Intercom Bernay terres de Normandie.

Il s'agit de permettre d'alléger les factures d'énergie pour les fournitures de fioul, de pellets et de bois de chauffage.

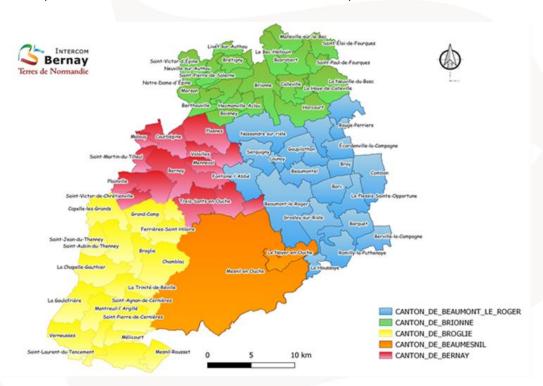
L'Intercom Bernay terres de Normandie compte ainsi obtenir des tarifs avantageux auprès du fournisseur qui sera retenu après l'appel à partenariat.

La mise en place de ce dispositif est souhaitée avec effet à partir du mois de septembre 2023.

La présente consultation a donc pour but la mise en place d'un contrat de partenariat privilégié sur une durée de six mois à compter de sa date de signature.

Ce partenariat devra impérativement se concrétiser par des avantages supplémentaires directs, évaluables, quantifiables ou valorisables, d'ordre financier, par rapport à l'offre « grand public », hors partenariat, concernant la fournitures et livraison de pellets, de bois de chauffage et de fioul de chauffage.

Le candidat pourra proposer une offre que sur l'un ou l'autre des produits ou bien sur les trois. L'offre tarifaire préférentielle devra être cumulable avec les offres promotionnelles récurrentes.





Article 2 : Modalités de partenariat

L'Intercommunalité sera partenaire de la structure retenue par le biais d'une convention de partenariat récapitulant les engagements des parties.

Article 2.1 : Modalités fiancières

L'Intercommunalité ne participera pas financièrement au coût de l'achat de founitures d'énergies de chauffage. Elle n'aura aucun lien financier avec la structure retenue ni avec les usagers contractant avec l'organisme. La structure retenue contractualisera directement avec les usagers.

Article 2.2 : Autres modalités

Une fois le candidat retenu, l'IBTN continuera de communiquer régulièrement sur ce projet. L'Intercom mettra, le cas échéant, à disposition du candidat retenu, durant la période de démarrage et durant toute la durée du partenariat une salle en tenant compte de l'objectif social et citoyen de la démarche afin qu'il puisse organiser les rendez-vous de conseil avec les clients potentiels, notamment durant la phase de démarrage du projet.

En effet, pour la collectivité, la proximité et le lien avec les usagers sont importants et nécessaires.

L'offre du candidat concernera, la fourniture et livraison d'énergie(s) de chauffage, selon des critères et conditions que le candidat précisera dans son offre.

Le candidat retenu devra se rendre disponible en début de partenariat pour le cas échéant être présent lors d'une éventuelle réunion publique d'information des habitants.

Il convient de noter que dans l'hypothèse ou 2 offres apparaîtraient après analyse à la fois très proches qualitativement et très complémentaires, l'IBTN se réserve la possibilité de proposer le partenariat simultanément aux 2 organismes sur la période considérée, dans l'objectif de mieux couvrir les attentes et besoins des habitants.

Article 3 : Présentation des propositions de partenariats

3.1 - Contenu de la proposition

A / Pièces de la candidature

- Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices connus ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité financière.
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.
- Si le candidat est en redressement judiciaire ; la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Attestation d'assurance
- Si le candidat présente sa proposition en s'appuyant sur d'autres structures, il produit un engagement écrit de chacun de ses partenaires justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution de ce projet de partenariat. Le candidat justifie également de leurs capacités.



B/ Pièces de la proposition

Le candidat devra identifier une proposition spécifique pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie A l'appui de sa proposition, le candidat devra fournir les éléments suivants :

- Le présent document au niveau de son article 6 valant engagement à respecter le présent cahier des charges et permettant au partenaire de s'engager ou pas sur l'éventuelle révision annuelle des tarifs et ses modalités, en indiquant par exemple une augmentation plafonnée; à retourner complété et signé;
 - Un mémoire portant sur les éléments suivants :
 - méthode de commercialisation de l'offre,
 - o moyens, outils et modalités d'information du public dans la phase de de démarrage et durant toute la période du partenariat (permanence, outils de communication ...)
 - Les moyens techniques utilisés (véhicules, etc.)
 - Le candidat présentera et précisera également et le cas échéant ses offres de services connexes ou couplées à l'offre objet du partenariat dans la mesure où cela procurerait à l'adhérent des avantages financiers ou en services supplémentaires.
 - Le candidat joindra également à sa proposition :
 - o toute pièce nécessaire à l'analyse de son offre ;
 - un ou des tableau(x) de synthèse de ses offres pour une clarté optimale
- 3.2 Conditions de la remise de la proposition

Les propositions doivent nous parvenir avant le jeudi 24 août 2023 à 12h00.

Par courriel, à l'adresse suivante :

service.juridique@bernaynormandie.fr

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.



Article 4 : Jugement des candidatures

4.1 – Qualité et prix des fournitures

Toutes les fournitures sont de première qualité et doivent être conformes à la commande correspondante, ainsi que respecter les normes françaises et européennes en vigueur.

Concernant l'achat de bois, il est attendu la fourniture de bois noble tels que du frêne, de l'hêtre, chêne, charme, etc.

Bois de chauffage

Qualité:

Type de bois	Provenance	Temps de séchage
	\\\	
	//	



Estimation des quantités de commandes :

Bûches en 33 cm:

Nombre de stères : 430

Bûches en 50 cm

Nombre de stères : 1415

Prix:

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris:

- Les frais généraux
- Les éventuels impôts et taxes
- Les frais de déplacement
- Les frais de livraison (livraison franco de port quel que soit le montant de la commande)
- Les assurances
- Les frais généraux

En outre l'entreprise est réputée s'être entourée de tous les renseignements nécessaires à l'établissement de ses prix et des conditions liées à l'exécution du présent marché.

A titre indicatif:

Moyenne des prix pratiqués par votre établissement de juin 2022 à juin 2023 :

	Moyenne mensuelle des prix pratiqués par votre	Moyenne mensuelle des prix pratiqués par votre
	établissement pour un stère	établissement pour un stère
	de bois en 50 cm	de bois en 33 cm
Juin 2022		
Juillet 2022		
Août 2022		
septembre 2022		
octobre 2022		
novembre 2022		
Décembre 2022		
Janvier 2023		
Février 2023		
Mars 2023		
Avril 2023		
Mai 2023		
Juin 2023		



Prix socle (prix	c à la date de la remise des proposit	tions) proposé pour un stère de bois en 50 d	cm:
Prix HT :			
Taux de TVA :			
Prix TTC :			
Prix socle (prix	α à la date de la remise des proposit	tions) proposé pour un stère de bois en 33 (cm:
Prix HT :			
Taux de TVA :			
Prix TTC :			
Le candidat :			
☐ S'engage			
□ 5 eligage			
☐Ne s'engage	pas		
à maintenir le	prix socle sur les deux campagnes	de commandes (de septembre 2023 à fir	n mars
2024)			
Pourcentage d	e rabais consenti par tranche de co	mmandes (tranches à définir par le candida	t) :
	Tranche de commandes	Rabais consenti en pourcentage	
<u>4.2 – Séle</u>	ections des candidatures		
1			
		les candidats dont les garanties professionne	elles et
	ture de l'enveloppe, seront éliminés ont manifestement insuffisantes.	les candidats dont les garanties professionne	elles et

Appel à partenariat

suivante:

4.3 – Sélections des offres

La sélection des meilleures offres s'effectuera en fonction des critères pondérés de la manière



Critères	pondération
Prix	60%
Prix socle pour un stère de bois	45%
Rabais sur tranche de commandes (moyenne des prix pratiqués de juin 2022 à juin 2023 à laquelle	
sera appliqué le (ou les) rabais proposés par le candidat (tranches à définir par le candidat))	15%
Valeur technique	20%
Provenance des produits	10%
capacité d'approvisionnement	10%
Moyens mis en œuvre pour pallier les ruptures d'approvisionnement	10%
Modalités et qualité d'information, de communication, de commercialisation,	10%
d'accompagnement et de conseil	
Délai moyen de livraison	10%

4.4 – Suites données

A l'issue de l'analyse, les meilleures propositions seront sélectionnées puis classées et les candidats seront susceptibles d'être auditionnés ou consultés par la collectivité par tous moyens adaptés. Des discussions et négociations pourront avoir lieu autant que de besoin pour aboutir au choix de la meilleure proposition, dans le cadre d'un classement final.

Article 5 : Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats devront faire parvenir leurs questions écrites par mail, à l'adresse suivante : service.juridique@bernaynormandie.fr



Article 6 : Engagement du candidat

Je so	ussign	é, (NO	M et PRÉNOM)	,						•••
Agiss	ant po	our le	nom et pour	le compte de la	structure	: (intitu	lé complet	et forme	juridiqu	e)
Ayan	t		son	siège		social		à		:
Num										•••
Télép	hone	:		courriel :						
		-		présent document nandés dans le cad				entionné	s, et, apro	ès
				tipulations des doc s le présent docum		sés ci-de	essus, à exéc	cuter les	prestatio	าร
			évoluer les ta lution régleme	rifs des offres dan ntaire)*.	s la limite	maxima	ile de	. % sur l	a durée d	lu
	>	Si	nécessaire,	commentaires	relatifs	à l	'évolution	des	tarifs	:
		•••••								